
Assemblée des délégués

Mercredi 20 mai 2026

Salle Otavela à Hauteville



association
régionale
la gruyère

1. Salutations



**Mot de bienvenue
de la Commune de Hauteville
M. Christophe Revaz, Syndic**



1. Contrôle des présences



2. Approbation du procès-verbal n°83



Point de décision sur le contenu du procès-verbal n°83 de l'Assemblée des délégués du 20 novembre 2025

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles le procès-verbal n°83 du 20 novembre 2025 ?

3. Rapport d'activité 2025 : approbation



Point de décision sur le contenu du rapport d'activité 2025

- Nouveau design
- Contenu revu avec une sélection des thèmes principaux de l'année écoulée

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles le rapport d'activité 2025 ?



4. Comptes 2025

4.1. Point d'information sur les comptes 2025

- Révision effectuée par la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle
- Comptes approuvés à l'unanimité par le Comité de direction du 20 avril 2026
- Contribution de fonctionnement fixée à CHF 9.- par habitant
- Contribution au Fonds régional d'investissement fixée à CHF 750'000.-.

Comptes de résultats

	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	451'600.83	0.00	476'700.00	0.00	465'406.70	0.00
0110 Assemblée des délégués, Comité, Commissions	28'001.60	0.00	43'800.00	0.00	30'344.10	0.00
0110.3000.00 Jetons de présence *1	17'450.00		30'000.00		19'940.00	
0110.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	0.00		2'000.00		1'058.25	
0110.3054.00 Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	0.00		300.00		207.70	
0110.3102.00 Publications Feuille officielle (FO)	356.90		1'000.00		1'441.25	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	2'900.00		3'000.00		2'900.00	
0110.3170.00 Frais de déplacement, frais de réception et autres frais	7'294.70		7'500.00		4'796.90	
0220 Services généraux	423'599.23	0.00	432'900.00	0.00	435'062.60	0.00
0220.3010.00 Rémunération Secrétariat régional *2	403'480.90		405'000.00		374'805.95	
0220.3090.00 Formation et perfectionnement	50.00		1'000.00		100.00	
0220.3102.00 Photocopies, impressions *3	3'229.45		7'000.00		5'434.35	
0220.3130.01 Téléphones, affranchissements	392.65		2'000.00		462.30	
0220.3130.02 Cotisations *4	3'500.00		3'500.00		3'700.00	
0220.3130.03 Frais bancaires	142.63		100.00		105.30	
0220.3133.00 Frais d'informatique, internet *5	3'720.45		5'000.00		5'812.10	
0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique *6	8'783.15		9'000.00		8'783.15	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation *7	300.00		300.00		35'859.45	
9 Finances	0.00	13'726.24	0.00	27'000.00	0.00	34'768.94
9610 Intérêts	0.00	13'726.24	0.00	27'000.00	0.00	34'768.94
9610.4400.00 Intérêts des capitaux *8		13'726.24		27'000.00		34'768.94
8 Economie publique	130'514.41	568'389.00	118'300.00	568'000.00	122'730.24	553'368.00
8500 Promotion économique						
8500.3636.01 Participations diverses et dons *9	35'000.00		25'000.00		0.00	
8500.3130.01 Mandats à des tiers *10	51'293.30		80'000.00		53'206.10	
8500.4611.00 Mandat de prestations		15'600.00		16'000.00		15'600.00
8500.4612.00 Contribution des communes *11		552'789.00		552'000.00		537'768.00
8500.3501.01 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement/réserve du compte de fonctionnement *12	44'221.11		13'300.00		69'524.14	
Sous-total	582'115.24	582'115.24	595'000.00	595'000.00	588'136.94	588'136.94

Comptes d'utilisation des fonds d'investissements

8 Economie publique

8500 Promotion économique

8500.5720.02	Concept directeur du tourisme régional : 2ème étape	150'000.00	0.00		
8500.5720.03	Panneaux touristiques sur l'A12	35'000.00	0.00		
8500.5720.06	Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *13	80'000.00	0.00		
8500.5720.10	Frais pour le stand de présentation de la région au Comptoir de la Singine 2025 *14	60'000.00	60'120.00		
8500.5720.11	Participation aux frais d'agrandissement et de rénovation du Musée gruérien *15	3'000'000.00	0.00		

Origine des fonds

8500.6720.00	Contributions ordinaires *16		750'000.00		750'000.00
8500.6720.01	Contributions supplémentaires pour les frais de rénovation du Musée gruérien		900'000.00		0.00
8500.4501.02	Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *12		44'221.11		69'524.14

Sous-total

Variation des disponibilités

Total

Crédit voté	COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
150'000.00	0.00		0.00		49'374.95	
35'000.00	0.00		0.00		35'000.00	
80'000.00	0.00		80'000.00		0.00	
60'000.00	60'120.00		60'000.00		0.00	
3'000'000.00	0.00		3'000'000.00		0.00	
		750'000.00		750'000.00		750'000.00
		900'000.00		900'000.00		0.00
		44'221.11		13'300.00		69'524.14
	60'120.00	1'694'221.11	3'140'000.00	1'663'300.00	84'374.95	819'524.14
	1'634'101.11			1'476'700.00	735'149.19	
3'325'000.00	1'694'221.11	1'694'221.11	3'140'000.00	3'140'000.00	819'524.14	819'524.14

	31.12.2025	31.12.2024
1 ACTIF		
10 Patrimoine financier (PF)	6'260'272.60	4'783'700.29
100 Disponibilités et placements à court terme	4'157'086.39	4'386'957.59
1002 Banque	4'157'086.39	4'386'957.59
10020.00 BCF, cpte courant no 11.16.083603-08	2'123'045.95	859'267.50
10020.01 CIC, cpte courant no 05370848.1001	1'034'040.44	27'690.09
10021.04 CIC dépôt à terme no 2560219 (21.10.2024 - 21.10.2025 taux 0.60%)	0.00	1'000'000.00
10021.06 BCF dépôt à terme no 20308 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.50%)	0.00	1'000'000.00
10021.07 BCF dépôt à terme no 20309 (06.12.2024 - 08.12.2025 taux 0.50%)	0.00	500'000.00
10021.08 CIC dépôt à terme no 2608218 (06.12.2024 - 06.06.2025 taux 0.65%)	0.00	1'000'000.00
10021.11 CIC dépôt à terme flex (07.10.2025-07.01.2026 taux 0.35%)	500'000.00	0.00
10021.12 CIC dépôt à terme flex (07.10.2025-07.01.2026 taux 0.35%)	500'000.00	0.00
101 Créances	1'365'756.93	394'561.90
1010 Créances résultant de livraisons de prestations envers des tiers	24'947.47	19'669.21
10101.00 Créance résultant de l'impôt anticipé	24'947.47	19'669.21
1011 Comptes courants envers tiers	1'340'809.46	374'892.69
10110.00 C/C Projet Centre sportif *17	1'340'809.46	374'892.69
104 Actifs de régularisation	737'429.28	2'180.80
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	737'429.28	2'180.80
10410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *18	737'429.28	2'180.80
14 Patrimoine administratif (PA)	1.00	1.00
1455 Participations aux entreprises privées	1.00	1.00
14550.00 Titres (Espace Gruyère SA - Les Bains de Charmey en Gruyère SA - Remontées Mécaniques Fribourgeoises SA) *19	1.00	1.00
Total de l'actif	6'260'273.60	4'783'701.29
2 PASSIF		
20 Capitaux de tiers	36'117.45	193'646.25
200 Engagements courants	562.00	191'894.30
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	562.00	191'894.30
20000.00 Créanciers *20	562.00	191'894.30
204 Passifs de régularisation	35'555.45	1'751.95
2041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	35'555.45	1'751.95
20410.00 Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation *21	35'555.45	1'751.95
29 Capital propre	6'224'156.15	4'590'055.04
291 Fonds enregistrés sous capital propre	365'421.20	321'200.09
29100.00 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement en connexion avec le Fonds régional d'invest. *12	365'421.20	321'200.09
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	5'858'734.95	4'268'854.95
2990 Résultat annuel	1'589'880.00	665'625.05
29900.00 Résultat annuel *22	1'589'880.00	665'625.05
2999 Résultats cumulés des années précédentes	4'268'854.95	3'603'229.90
29990.00 Dette / Fortune nette *23	4'268'854.95	3'603'229.90
Total du passif	6'260'273.60	4'783'701.29

4. Comptes 2025



4.2. Point d'information sur le Rapport de l'organe de révision



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de l'Association de communes « Association Régionale la Gruyère (ARG) », comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. L'audit des comptes annuels de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association de communes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association de communes.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Comité de direction et/ou à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.


RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires


Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Bulle, le 23 avril 2026


FIDUCIAIRE RUFFIEUX SA

Frédéric Neuhaus
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Luciano Domingues
Expert-réviseur agréé

4. Comptes 2025

4.3. Point d'information sur le préavis de la Commission financière

Lecture du préavis par M. Dominique Macheret, Syndic de Botterens et membre de la Commission financière de l'ARG

4. Comptes 2025

4.3. Point de décision sur l'approbation des comptes et décharge aux organes responsables

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles les comptes 2025 ?

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »



5.1. Point d'information avec la présentation du Message

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

Contexte et mécanisme de financement :

- Le funiculaire de Moléson et la télécabine de Charmey avaient bénéficié d'une aide de la Région à hauteur de 28% en 1998.
- Puis, en 2008, l'Assemblée des délégués avait accepté que l'ARG participe au financement de cinq projets de remontées mécaniques à Jaun, Moléson, Charmey et La Berra, à hauteur de **25% des coûts d'investissement**.
- **La présente demande** formulée par La Berra se base sur la nouvelle Loi sur le tourisme (LT) ; RSF 951.1, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, et **s'inscrit dans la continuité du mécanisme présenté ci-dessus et retenu par l'ARG pour les projets de remontées mécaniques**.

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »



Financement de l'ARG :

- La demande de soutien financier auprès de l'ARG concerne en particulier deux éléments

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

1. Projet 4 saisons (remontées mécaniques)

Activités	Coûts TTC	Participation de l'Etat (49%)	Participation de la Région (25%)
Station intermédiaire	6'300'000 francs	3'087'000 francs	1'575'000 francs
Etude télémixte	750'000 francs	367'500 francs	187'500 francs
Téléski école	486'000 francs	238'140 francs	121'500 francs
Phase d'étude téléski	85'000 francs	41'650 francs	21'250 francs
Totaux	7'621'000 francs	3'734'290 francs	1'905'250 francs

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

2. Projet Parcours VTT e-bike

Activités	Coûts TTC	Participation de l'Etat (49%)	Participation de la Région (25%)
Intégration Fride	20'000 francs	9'800 francs	5'000 francs
7 pistes de descente	2'523'000 francs	1'236'270 francs	630'750 francs
3 Trail center	266'000 francs	130'340 francs	66'500 francs
1 Dual Slalom	95'000 francs	46'550 francs	23'750 francs
1 Pumptrack	82'000 francs	40'180 francs	20'500 francs
Totaux	2'986'000 francs	1'463'140 francs	746'500 francs

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

Récapitulatif :

Projet	Montant
4 saisons	1'905'250 francs
Parcours VTT e-bike	746'500 francs
Total (maximum)	2'651'750 francs

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

Clé de répartition du financement de l'ARG :

Clé de répartition				
Projet	Montant total	Fonds régional d'investissement 70%	Commune-siège (La Roche) 20%	Toutes les communes de La Gruyère 10%
4 saisons	1'905'250 francs	1'333'675 francs	381'050 francs	190'525 francs
Parcours VTT e-bike	746'500 francs	522'550 francs	149'300 francs	74'650 francs
Total (maximum)	2'651'750 francs	1'856'225 francs	530'350 francs	265'175 francs

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »

Préavis du Comité de direction :

Le Comité de direction propose de répartir la participation régionale de 2'651'750 francs de la manière suivante :

- 70% prélevés dans le Fonds régional d'investissement, soit 1'856'225 francs (art. 26 des statuts) ;
- 20% à charge de la commune-siège, soit 530'350 francs à charge de la Commune de La Roche (art. 33 des statuts) ;
- 10% à charge des communes intéressées, à savoir toutes les Communes de la Gruyère, soit 265'175 francs (art. 33 des statuts).

5. Message du Comité de direction relatif à la participation financière en faveur du projet « Berra 2030 »



5.2. Point de décision sur le soutien financier de l'ARG accordée au projet « Berra 2030 »

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles la participation financière de l'ARG en faveur du projet « Berra 2030 » telle que présentée ?

6. Elections

6.1. Election du Comité de direction 2026-2031

6.2. Election de la Commission financière 2026-2031

6.3. Election des Commissions thématiques 2026-2031

- Commission Aménagement du territoire
- Commission Tourisme et Patrimoine
- Commission Transports et Energie

6. Elections



6.1. Election du Comité de direction 2026-2031



Membres	Fonctions
Bosson Vincent	Préfet et Président de l'ARG
Baechler Stéphane	Syndic de Sâles Représentant du Secteur La Sionge
Bapst Bernard	Syndic de Pont-la-Ville Représentant du Secteur Rive droite
Cretton Claude	Syndic de Broc Représentant du Secteur Centre
Fragnière Dufour Myriam	Syndic de Marsens Représentante du Secteur Rive gauche
Pasquier Maxime	Syndic de Bulle Représentant du Secteur Ville de Bulle
Pharisa Olivier	Syndic de Bas-Intyamon Représentant du Secteur L'Intyamon
Moret Sophie	Vice-Syndic de Val-de-Charmey Représentante du Secteur La Jogne
Roth Pasquier Marie-France	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle – Vice-présidente de l'ARG
Zermatten Estelle	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle

6. Elections

6.1. Election du Comité de direction 2026-2031

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles la composition du Comité de direction 2026-2031 telle que présentée ?

6. Elections

6.1. Election de la Présidence du Comité de direction 2026-2031

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles l'élection à la Présidence du Comité de direction 2026-2031 telle que présentée ?

6. Elections

6.1. Election de la Vice-présidence du Comité de direction 2026-2031

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles l'élection à la Vice-présidence du Comité de direction 2026-2031 telle que présentée ?

6. Elections

6.2. Election de la Commission financière 2026-2031

Membres	Communes
Bertschy Cédric	Commune de Châtel-sur-Montsalvens
Bovigny Claude	Commune de Vaulruz
Duchesneau Mélanie	Commune de Pont-en-Ogoz
Guisan Sébastien	Commune de Botterens
Mooser François	Commune de Bulle

6. Elections

6.2. Election de la Commission financière 2026-2031

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles le nombre de membres et la composition de la Commission financière 2026-2031 telle que présentée ?

6. Elections



6.3. Election des Commissions thématiques 2026-2031

Commission Aménagement du territoire



Membres	Fonctions
Fragnière Dufour Myriam	Présidente
Doutaz Jean-Pierre	Syndic de Gruyères Représentant du Secteur Centre et de la zone d'activité régionale d'En Trême
Dunand Guy	Conseiller communal de Vulruz Représentant de la zone d'activité régionale de Vulruz
Gremaud Laurent	Syndic de Echarlens Représentant du Secteur Rive gauche et de la zone d'activité locale
Kolly Gabriel	Syndic de Corbières Représentant du Secteur Rive droite
Mooser Jochen	Syndic de Jaun Représentant du Secteur La Jogne
Seydoux Cédrick	Vice-Syndic de Vuadens Représentant du Secteur La Sionge et de la zone d'activité régionale et stratégique cantonale de Vuadens
Zermatten Estelle	Conseillère communale de Bulle Représentante du Secteur Ville de Bulle et de la zone d'activité stratégique cantonale

Commission Tourisme et Patrimoine



Membres	Fonctions
A définir	Présidence
Barras Géraldine	Syndique de Pont-en-Ogoz Représentante du Secteur Rive gauche
Benninger Marc-Olivier	Vice-Syndic de Grandvillard Représentant du Secteur Intyamon
Clerc Alexandra	Syndique de Vuadens Représentante du Secteur La Sionge
Doutaz Marie-Angèle	Conseillère communale de Gruyères Représentante du Secteur Centre
Gaillard Bertrand	Syndic de La Roche Représentant du Secteur Rive droite
Pasquier Maxime	Syndic de Bulle Représentant du Secteur Ville de Bulle
Moret Sophie	Vice-Syndique de Val-de-Charmey Représentante du Secteur La Jogne

Commission Transports et Energie



Membres

Fonctions

Roth Pasquier Marie-France

Présidente

Guillet Sabine

Vice-Syndique de Riaz
Représentante du Secteur Rive gauche

Pharisa Olivier

Syndic de Bas-Intyamou
Représentant du Secteur Intyamou

Pasquier Ella

Conseillère communale de Sâles
Représentante du Secteur La Sionge

Bugnard David

Conseiller communal de Val-de-Charmey
Représentant du Secteur La Jogne

Sottas Valérie

Conseillère communale de Hauteville
Représentante du Secteur Rive droite

Gavallet Timon

Conseiller communal de Broc
Représentant du Secteur Centre

6. Elections

6.3. Election des Commissions thématiques 2026-2031

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles la composition des Commissions thématiques 2026-2031 telle que présentée ?

7. Approbation des cahiers des charges des commissions thématiques

Point de décision sur les cahiers des charges des commissions thématiques de l'ARG

- 3 commissions:
 - Commission Aménagement du territoire
 - Commission Tourisme et patrimoine
 - Commission Transports et énergie
- Elaboration en collaboration avec les membres des Commissions



7. Approbation des cahiers des charges des commissions thématiques



Point de décision sur les cahiers des charges des commissions thématiques de l'ARG

- Une structure de base identique
- Des objectifs spécifiques à chaque Commission
- Le PDR comme base
- Avec la possibilité pour le Comité de leur attribuer des objectifs supplémentaires
- Des rôles et responsabilités définis pour chacun
- Flexibilité et pragmatisme

7. Approbation des cahiers des charges des commissions thématiques



Point de décision sur les cahiers des charges des commissions thématiques de l'ARG

- Préavis favorable et à l'unanimité du Comité de direction

Les délégués de l'ARG acceptent-ils/elles les cahiers des charges des commissions thématiques ?

8. Information sur le fonctionnement de l'ARG



9. Divers



Nous vous remercions de votre attention !

La présente Assemblée est suivie par celle de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » à 19h00

A la suite de cette seconde Assemblée, la Commune de Hauteville aura le plaisir d'offrir un apéritif ; nous la remercions chaleureusement de son accueil !